

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 décembre 2017

N°273/12/2017 : RAPPORT ANNUEL 2016 - GESTION D'UN CENTRE D'INITIATION ET D'ENTRAINEMENT AU GOLF

L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 décembre 2017.

Étaient présents : 30

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 11

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHARTE à Aurore KOTHE, Jean Luc BUDOIA à Véronique LAGARRIGUE, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Quentin SUCAU à Georges DARUL, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Arnaud HILION à Valérie RABAULT, Marie-Dominique BAGUR à Thierry VIALLO

Absents : 4

Mesdames, Messieurs Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Jean GARROCCQ, Carole DUNET-SCHUMANN



**Monsieur Bernard PECOU donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année, tout délégataire de service public doit remettre à l'autorité délégante un rapport d'activité comportant notamment les comptes retraçant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Dès communication de ce rapport, son examen est mis à jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Par délibération n°12 du 27 février 2014, le Conseil Municipal a délégué le service public d'initiation et d'entraînement au Golf à la Société SARL Couleur Golf – 1200 Chemin Saint Pierre à Montauban, représentée par Monsieur Xavier PASANAU, pour une durée de 10 ans.

Il est précisé que le rapport annuel transmis, concerne la période d'exécution de la Délégation du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Délégataire : SARL XP, Couleur Golf Académie (CGA).

Période d'exécution de la DSP : du 19 mars 2014 au 19 mars 2024.

Partie 1 - Présentation générale de la délégation : caractéristiques

1- Le cadre de la délégation :

DSP confiée à la Société SARL Couleur Golf, pour la gestion du service public d'initiation et d'entraînement au golf, pour une durée de 10 ans à compter de la signature du contrat qui est intervenue le 19 mars 2014.

2- Le service délégué :

Les missions déléguées sont assurées :

- ⇒ Missions d'accueil et d'information du public et des scolaires,
- ⇒ Missions d'animation et d'enseignement de la pratique du golf,
- ⇒ Missions de développement du service public des sports,
- ⇒ Mission de développement de l'offre touristique.

Partie 2 - Les comptes de la délégation

1. Documents comptables transmis

Compte d'exploitation, bilan et annexes fiscales de la société XP Couleur Golf couvrant la période 01/04/2016 au 31/03/2017.

⇒ **Analyse relative à la tenue de comptes :**

- La date de clôture comptable est fixée au 31/03/2017
- Il s'agit uniquement des comptes de la DSP et de la société dédiée

La comptabilité est tenue conformément aux règles de sincérité et d'indépendance des exercices : comptabilisation des amortissements, des engagements financiers, ventilations des charges et recettes.

Le délégataire fait appel au cabinet comptable SARL EXENN.

C'est la troisième année d'exploitation avec la nouvelle convention de délégation de service public, signée en date du 19 mars 2014.

2. Bilan d'exploitation et perspectives

⇒ Bilan d'exploitation :

La société XP Couleur Golf affiche au terme de l'exercice du 01/04/2016 au 31/03/2017 un déficit de 19 939 €. Pour rappel, l'exercice 2015/2016 présentait un résultat déficitaire de 33 589€ alors que l'exercice 2014/2015 s'était soldé par un excédent de 18 123 €. Le constat est donc une diminution du déficit sur cet exercice mais l'équilibre n'est cependant pas atteint.

Compte tenu des pertes, les capitaux propres se sont dégradés et les réserves ultérieures ont été consommées par les déficits successifs.

⇒ Éléments marquants concernant les recettes :

Le chiffre d'affaires de la délégation de service public s'affiche à près de 158 k€, en recul de 13%, et est également inférieur au prévisionnel de 37%. A noter que le prévisionnel était maqueté sur un développement de l'activité liée à l'extension des pas de tirs.

- Cette diminution des recettes s'explique principalement par la baisse de 26% des ventes de marchandises (matériels, de textile, bar...), soit un total de 58 k€ en 2016/2017 contre 79k€ en 2015/2016 soit -20k€. Ces diminutions se répartissent ainsi : - 4k€ vente de matériel et - 14k€ vente bar.
- Le chiffre d'affaires des prestations de services se maintient : de 102 k€ à 100 k€, soit une baisse de 2k€. On peut ainsi considérer que les recettes principales afférentes à l'objet du service public délégué sont globalement stables.

Globalement les recettes sont générées à 63% par l'enseignement-loisirs et 37 % par les ventes.

⇒ Éléments marquants concernant les dépenses :

- Des charges d'exploitation à hauteur de 176 223 € qui diminuent de 8% par rapport à 2015/2016.
- Le niveau d'achat de marchandises a diminué, néanmoins, le niveau de stock reste encore élevé, soit près de 20 K€ pour un volume de ventes de 58 K€.
- Les charges de personnel ont progressé de 14 k€ : de 60 k€ à 74 k€ en 2016/2017.
- La redevance d'occupation reversée à la collectivité et prévue par la convention de délégation de service public est de 3000 € et est enregistrée comme telle dans les comptes.
- L'amortissement n'atteint pas le montant prévu car les investissements restent encore à réaliser.
- Des charges exceptionnelles sur exercices antérieurs à hauteur de 5 564 € (non directement liées à la délégation de service public).

Partie 3 - La qualité du service

Qualité du service rendu et mesures proposées par le délégataire pour une meilleure satisfaction des usagers.

⇒ Les faits marquants – difficultés rencontrées et solutions apportées :

- Le projet de développement du golf en milieu scolaire n'a malheureusement pas pu aboutir.
- Le matériel de pratique est renouvelé régulièrement car l'activité a fortement évolué.

⇒ Divers projets proposés :

- Actions pros & Académie de haut niveau : Les élèves ayant atteint un certain niveau de pratique, sont sollicités pour participer, accompagnés de leurs pros, à des événements ou des rencontres de haut niveau.

En conclusion :

D'une manière générale, le délégataire fait preuve d'une volonté et d'un dynamisme certain pour pérenniser et développer le service rendu.

Cependant, et malgré la diminution du déficit sur cet exercice en comparaison à l'année 2015, l'équilibre n'est toujours pas atteint et les comptes de la délégation demeurent fragiles.

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 13 novembre 2017, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport annuel 2016 de délégation de service public confiée à la Société Couleur golf Académie pour la gestion du service public d'initiation et d'entraînement au golf, tel qu'annexé à la présente délibération.

PREND ACTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

26 DEC. 2017

De sa publication et/ou notification le :

26 DEC. 2017

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

